

(Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 octobre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., ROCHE D., LAVAUZELLE I., TERNET C.,

POUVOIRS : M. JOULIA Guillaume à Mme GROS Bernadette, Mme FREMERY Claire à M. ROCHE D. – M. DESCOURVIERES Roger à M. BEAULIEU Cl.

ABSENTS : F. GUENE (excusé)

Madame Carole TERNET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-07-04 : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 016-21100648-20241126-202475-DE en date du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal avait émis un avis de portée générale sur les demandes d'installation de parcs photovoltaïques limitant les projets d'implantation à une surface maximale de 7 hectares au sol et uniquement sur des terrains non cultivables.

Pour rester en cohérence avec cette délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre en avis défavorable à la proposition de zones ZAEnR sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes

- charge Monsieur le maire de transmettre cette délibération au référent préfectoral.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert ROUGIER

